

Membre de l'Union Solidaires

Solidaire Unitaire Démocratique - CPPAP : 0616S07934

0,76 euros - n°113 mars-avril 2015

Bimestriel Directrice de publication: Marie Thérèse Montero  
déposé le 30/04/2015

SUD Éducation 31

52 rue Jacques Babinet,  
31100 Toulouse

tel: 05 62 14 66 74

mél: sudeduc31@sudeducation.org

sudeduc31.comminges@gmail.com

site: <http://sudeduc31.org/>

**Rentrée 2015 : les projets Peillon de 2013  
"Refondation de l'École" et "Enseignement moral et civique"  
arrivent dans un contexte douteux ...**

Et si la guerre aux pauvres commençait à l'école ?

Après la charte de la Laïcité, après la grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République, voici...l'enseignement moral et civique !!!! Il s'agit d'un parcours citoyen de 300 heures de la primaire à la fin du lycée. Cet enseignement moral et civique qui date de juillet 2014 a une résonance particulière suite aux attentats de janvier 2015.

Bref, très bref historique...

La question de la « morale » à l'école, introduite par Jules Ferry dès 1882, a d'abord servi à former de « bons citoyens » pour remplacer les « bons chrétiens ». Pour aller vite, après 1945, il s'agit d'un « programme de construction à la vie sociale » afin d'ouvrir l'élève sur le monde, la vie publique et son rôle de citoyen, en complément du programme d'histoire et de géographie. Mai 68 remet en cause « la morale » et on l'oublie, pour un temps, au profit de la sensibilisation économique au monde qui entoure l'élève. Le premier septennat de Mitterrand, avec Chevènement, remet l'éducation civique au programme et depuis, elle n'a pas été

Et aujourd'hui...

Aujourd'hui, après les attentats de janvier 2015, on entre dans une nouvelle phase de la « morale » à l'école dans la mesure où elle inclut une certaine laïcité.

D'abord, une responsabilité accrue de l'école est mise à l'ordre du jour, car « l'école est en première ligne » n'a cessé de répéter notre ministre de l'éducation nationale. Dès le 14 janvier 2015, à l'assemblée nationale, Mme Vallaud-Belkacem a été interpellée par le député UMP

enlevée. Que ce soit le « vivre ensemble », l'enseignement civique, juridique et social ou encore les « leçons de morale », **les enseignements mis en place visent à former les jeunes de la République d'un point de vue politique et à les faire adhérer aux institutions.** Et oui, c'est la République qui a fait l'école mais l'école doit aussi faire la République... Nous pouvons néanmoins nous poser la question des termes et ce qu'ils induisent : le « vivre ensemble » des années 90 ou les « leçons de morale » à la Châtel, évoquent-ils les mêmes concepts ?

Claude Goasguen sur les « incidents » survenus suite aux attentats de janvier et il lui a demandé comment faire pour que les valeurs (lesquelles, d'ailleurs ?) de notre pays soient inculquées et respectées ... tout en réclamant des sanctions contre ces graines de terroristes. Bien évidemment, lors de sa question, il n'a pas manqué de mentionner le rapport Obin de 2004<sup>1</sup> en reprenant les termes de « sociétés clauses »

déconnectées de la nation et il a, bien sûr, évoqué la « radicalisation » de certain-es jeunes, désignant en permanence, sans la nommer, une partie de la population. Voyez-vous laquelle ?

Et Mme Vallaud-Belkacem de répondre : « Nous serons fermes pour sanctionner et pour créer du dialogue éducatif [...] aucun « incident », trop nombreux, ne doit être traité à la légère [...] une quarantaine a été remontée au service de police, de gendarmerie et de la justice pour apologie du terrorisme [...] » !

Ces « incidents » ne sont pas survenus dans n'importe quels établissements. Vous imaginez bien lesquels. Si, selon le personnel politique, exprimer un questionnement,

### D'un point de vue pédagogique...

Au niveau pédagogique, trois problématiques se posent : quel contenu enseigner ? comment ? Et quelle évaluation ? La dernière problématique est de taille si l'on entend la morale comme une certaine posture face à telle ou telle situation. Allons-nous soumettre nos élèves à la tentation pour voir comment ils réagissent ? Ou encore allons-nous mettre en place des confessionnaires laïcs afin de « parler » avec nos élèves, comme le propose ironiquement Ruwien Ogien<sup>2</sup> ? Non, apparemment, ils seront évalués sur leurs engagements au sein des établissements, notamment avec la participation aux conseils de la vie lycéenne, collégienne ou écolière...

Quel contenu enseigner ? Comment être sûr que ce que nous allons enseigner soit bien « moral » et, d'ailleurs, quelle morale ? Allons nous nous poser la question que proposait Jules Ferry à la rentrée 1883 dans sa « lettre aux instituteurs » : « [...] Si parfois vous étiez embarrassé pour savoir jusqu'où il vous est permis d'aller dans votre enseignement moral, voici une règle pratique à laquelle

### En réalité...

La mise au pas de la société et l'autoritarisme se retrouvent également dans l'institution dans laquelle nous travaillons et dont nous sommes les agents de régulation et de contrôle. Néanmoins, notre marge d'action en tant que fonctionnaires d'État existe. Il est hors de question que nous soyons des dénonciatrices d'élèves qui ne répondraient pas à l'injonction républicaine. Non, nous ne sommes pas obligés d'adhérer à l'ordre républicain, ni à l'ordre moral. « Liberté, Égalité, Fraternité », devise, valeurs et principes républicains, nous nous perdons entre tous ces mots et nous ne savons pas à quoi se rapportent exactement ces "valeurs républicaines". Que représente cette devise pour des élèves qui voient tous les jours une réalité tellement dure d'un point de vue économique et sociale ?

**Oui, la guerre aux pauvres commence à l'école et ici, les pauvres sont immoraux, musulmans, habitent**

une idée maladroite ou provocatrice, répéter des mots entendus, constituent un « incident », alors comment doit-on désigner le fait de sortir un élève de 14 ans de son cours, sans discussion, sans recherche du pourquoi, parce qu'il a seulement dit ces 4 mots : « ils ont eu raison » ? Et le faire finir au poste, menottes aux poignets, pour apologie du terrorisme, ça s'appelle comment ?

Comment rentrer dans le dialogue en dénonçant nos élèves ? Est-ce là la morale républicaine ? S'agit-il de débattre, de discuter à condition d'être toutes et tous d'accord ? Mais de qui et de quoi parle-t-on exactement ? **Qui sommes-nous en train de désigner comme les ennemis de la nation, de la République ?**

vous pourrez vous tenir. Au moment de proposer aux élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve à votre connaissance un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire ; sinon, parlez hardiment : car ce que vous allez communiquer à l'enfant, ce n'est pas votre propre sagesse ; c'est la sagesse du genre humain [...] »

Qu'apprend-on, en réalité, aux élèves que l'on dénonce et que l'on envoie, menottes aux poignets, au commissariat pour quelques mots sans doute malencontreux ? A l'école de la république, ces mots ne doivent-ils pas être discutés ? Compris ? Déconstruits, s'il le faut ? A l'école de la république, enseigner ne serait-il alors qu'un processus univoque, du haut vers le bas, qui tiendrait plus du dressage que de l'acte pédagogique ?

**dans des quartiers populaires et leurs enfants fréquentent des établissements classés ZEP.**

Oui l'école est en première ligne et elle fait ce qu'elle peut. Malgré une vision purement utilitariste de l'école inspirée par nos dirigeants, malgré les suppressions de postes, le manque de moyens et la dégradation de nos conditions de travail, nous passons des heures à faire réussir nos élèves... Et, en vérité, ce ne sont pas des enseignements moral et civique qu'il faut à l'école, mais des moyens, humains et matériels. Ce n'est pas en rétablissant une pseudo-autorité du maître, une discipline et une judiciarisation de l'école que nous formerons des élèves émancipés avec un esprit critique.

« Liberté, égalité, fraternité : mon cul » comme dirait Zazie de Queneau . Avant d'instaurer un « ordre moral » nous ferions mieux d'instaurer un ordre social et juste, dénué de hiérarchie.

1 Ruwien Ogien (philosophe français contemporain, directeur de recherche au CNRS, membre du Centre de recherche Sens, Éthique, Société) : « A propos de l'enseignement morale à l'école. Et si la guerre aux pauvres commençait à l'école ? »

2 rapport Obin de 2004 intitulé "Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires "

**Bien que l'activité répressive ne soit pas un phénomène nouveau, les cas de répressions politiques et syndicales se multiplient depuis ces derniers mois. Sous différentes formes, policières, judiciaires ou administratives, c'est une même logique qui se met en place : celle de la punition et de l'inscription dans le registre de la délinquance de l'action politique ou syndicale.**

## **1/ Une hausse générale de la répression politique**

La révocation de la Poste de Yann Le Merrer (*cf fin de l'article pour la pétition*) de SUD Ptt suite à une grève, une première depuis 1951 ! La condamnation à de la prison avec sursis du porte-parole de la confédération paysanne, le meurtre de Rémi Fraisse ainsi que l'incroyable répression des manifestations qui ont suivi (à Toulouse plus 50 condamnations) sont les exemples d'une répression qui s'accroît à l'égard des mobilisations politiques et syndicales. Ces exemples s'ajoutent à un ensemble d'interdictions et de répressions de manifestations, d'actions syndicales ou politiques. De manière visible ou de manière silencieuse, la répression politique ne cesse de croître.

Les conséquences sont doublement dommageables. D'abord pour ceux et celles qui subissent cette répression. Les amendes à payer, les mesures disciplinaires, mais aussi, de plus en plus, les peines de prison, viennent punir ceux et celles qui en sont les cibles en leur assignant un statut de délinquant et viennent menacer tous les autres. Par ces mesures il s'agit d'intimider les personnes qui luttent en les poussant à se restreindre à des moyens d'actions *inoffensifs*.

## **2/ Une répression multiforme**

L'action de répression est multiforme mais procède d'une même logique. La plus visible est l'action policière et judiciaire qui se déploie dans l'espace public. Mais on aurait tort de réduire la question de la répression à celle-ci. Elle est d'autant plus visible quand elle touche des personnes militantes. Ainsi la condamnation à 6 mois de prison dont 4 avec sursis de Gaëtan (*cf fin de l'article pour la pétition*), militant de Solidaire étudiant à Toulouse, suite aux manifestations contre les violences policières de novembre 2014, a entraîné une campagne de mobilisation unitaire et salutaire. Pour autant, cette condamnation s'inscrit dans une économie répressive beaucoup plus large. Dans la majorité des manifestations qui se déroulent, des arrestations ont lieu et entraînent des procès. Souvent des individus, peu préparés à la situation qui les attend dans une manifestation réprimée par la police, sont arrêtés le plus souvent par hasard puis punis par la justice expéditive de la

Ensuite, il est devenu systématique que suite à une grève, une manifestation ou une action, il faille organiser ce qui est malheureusement devenu une routine militante : la « lutte contre la répression ». Celle-ci mobilise un ensemble d'énergies dans l'organisation de rassemblements devant les tribunaux, de pétitions ou de concerts de soutien. Cette mobilisation indéniablement nécessaire nous prive d'énergie pour d'autres fronts de lutte.



Bien plus grave est le fait que les stratégies face à la répression sont souvent divergentes (comme par exemple dans l'attitude à adopter face aux manifestations interdites) parce que les lectures de la répression le sont.

république. Cette répression est moins visible car elle touche des personnes sans relais militant et qui, souvent mal conseillées par des avocats commis d'office, se font enfermer dans une défense individualisante et dépolitisée.

Mais la police n'a pas le monopole de la répression. Bien souvent cette répression policière et judiciaire se double d'une répression administrative. Des petits caciques locaux dans les rectorats ou les administrations veillent à la caporalisation de leurs institutions. A l'université de Lyon 2, l'année dernière, des militant-e-s de solidaires étudiant-e-s ont subi des mesures disciplinaires suite à une action syndicale. Cet exemple est loin d'être isolé. En Haute-Garonne et dans le Tarn, personne n'a oublié notre camarade Christian Marion injustement réprimé durant des années et révoqué en 2010. La procédure en appel devant le tribunal administratif suit encore son

cours : 5 ans plus tard ! Pendant ce temps madame son inspectrice coule une retraite heureuse et sereine alors que Christian espère encore que la justice le rétablira dans ses droits et son honneur. Ces institutions sont donc bien dotées en outils policiers permettant de mettre en œuvre une répression à l'égard de la «déviance politique» de ses fonctionnaires. De la remarque infamante au conseil de discipline, en passant par tout un continuum de mesures, les petits chefs imposent leur autorité à défaut de leur légitimité.



Ces deux types de répression poursuivent les mêmes objectifs et on aurait tort de les séparer. Bien souvent elles se nourrissent mutuellement

4

### 3/ Pourquoi la répression ?

La répression accrue des manifestations (de leur interdiction aux arrestations «préventives», à la violence policière, au meurtre) qui ont récemment eu lieu va de pair avec la mise en œuvre de mesures impopulaires par une classe politique grandement décrédibilisée (que ce soit par les politiques menées mais également les affaires de corruption qui éclatent régulièrement). Chaque fois, il s'agit d'étouffer les luttes et les protestations. L'autoritarisme est la marque (et la marche) des régimes ayant une légitimité politique faible.

L'évolution autoritaire se mesure également par le changement des modes de gouvernance dans les institutions publiques (hôpitaux, université, etc.). Ces modes de gouvernance, plus resserrés, visent,

quand une plainte à la police, même factice, permet de légitimer une procédure administrative. Le cas de Jean-François Chazerans à Poitiers illustre à merveille cet état de fait (*cf fin de l'article pour la pétition*). Le cas d'une collègue du collège REP+ de Bellefontaine à Toulouse n'en est pas moins exemplaire. Suite à trois semaines de grève avant les vacances de Noël, et plusieurs mois après ce conflit social, le chef d'établissement a porté plainte contre une enseignante pour «menace de mort» remontant à décembre 2014 ! Cette plainte, toujours non classée à l'heure où nous rédigeons ce journal, sera assurément doublée d'une sanction administrative si le procureur donne suite. Pour le moment, et malgré les dires de l'administration arguant qu'il s'agit là d'une mesure conservatoire, notre collègue subit bel et bien une forme de sanction administrative dans la mesure où elle est suspendue pour 4 mois (certes avec maintien du traitement).

Cette répression ciblée s'inscrit dans une politique plus large de la répression aujourd'hui. Elle est à relier aux atteintes à la liberté d'expression (manifestations, réunions publiques), aux pratiques syndicales et au fait que, de manière générale, le régime politique tend à fonctionner de plus en plus sur le mode de l'autoritarisme.

soi-disant à «l'efficacité» (c'est-à-dire, en réalité, à l'absence de concertation) dans la prise de décisions, décisions bien souvent arbitraires reposant de plus en plus sur une «légitimité» de type technocratique et gestionnaire. Les mesures d'austérité et de privatisation vont ainsi de pair avec une caporalisation du régime à tous les étages. **La discipline, la hiérarchie et l'autorité sont les marques et les modalités d'une politique d'ensemble des classes dominantes contre la population.** A cet égard la séparation des luttes contre la répression de celles contre l'austérité est parfaitement artificielle. En 2013 le gouvernement espagnol a ainsi augmenté le budget de la police anti-émeute de manière conséquente alors qu'il baissait l'ensemble des autres budgets.

### 4/ Contre la répression, nos luttes collectives et légitimes

Le premier problème de la lutte contre la répression n'est ni militaire, ni technique. Bien entendu dans les manifestations, les actions, il faut de plus en plus se préparer à se défendre et se protéger. Mais au-delà, la lutte contre la répression passe par l'affaiblissement politique de celle-ci. L'accroissement de la répression qui s'abat depuis plusieurs mois est à relier à la faiblesse des

mobilisations qui peinent souvent à sortir des cercles militants. Il est plus facile pour un gouvernement de sortir la matraque quand les mobilisations sont faibles. Le problème ne se résume pas à cette dimension mais pose la question de la légitimité de nos luttes, de nos moyens d'action, qui doivent être expliqués, popularisés, défendus, quels qu'ils soient. L'action de réprimer

s'accompagne bien souvent d'un discours disqualifiant de la part des autorités qui leur permet d'enrober, d'édulcorer celle-ci.

Cette stratégie des autorités se renforce dans le fait de produire des divisions en distinguant les «gentils manifestant-e-s» des «casseurs», les «responsables» des «irresponsables». Il est alors regrettable que cette stratégie délibérée et consciente trouve un écho dans certains syndicats ou organisations. Ainsi à Toulouse, le 22 novembre 2014, il y eut deux manifestations contre le barrage de Sivens et les violences policières. Plusieurs syndicats et organisations préférant se distinguer d'une manifestation appelée initialement par des collectifs et les étudiant-e-s, avaient appelé à une manifestation sur leurs propres bases le matin. Celle-ci avait réuni peu de monde (environ 300 personnes) alors que celle de l'après-midi en avait accueilli le triple (environ 1 000 personnes) mais avait été durement réprimée.



Entendons-nous : la diversité des modalités d'action, la question des actions radicales, méritent débat. La finalité stratégique des actions, les

diversités tactiques, sont des choses évidemment à discuter. Mais ce débat doit se faire dans le cadre d'une solidarité de classe, c'est-à-dire dans un cadre de discussion ne prenant pas à témoin les autorités publiques. Le registre de la dénonciation et de la déqualification publiques ne fait le jeu que des classes dominantes. De la même manière, dans la solidarité avec les victimes de la répression, il n'y a pas à diviser ou à hiérarchiser celles-ci.

Enfin un dernier problème posé par la lutte contre la répression est celui de la gestion des cas individuels. Les stratégies de défense individuelle sont bien souvent nécessaires mais elles doivent obligatoirement s'articuler avec un combat politique et ce pour plusieurs raisons. Rappelons simplement que le droit est une production largement idéologique qui codifie et euphémise les rapports de force sociaux. Et s'il peut être un recours pour les luttes, c'est bien souvent dans ses contradictions. Le droit produit une forme de langage particulier qui entraîne souvent une forme de dépolitisation de la répression et qui inscrit l'action syndicale ou politique dans le langage de la délinquance ou de la déviance. Cela peut produire de la culpabilisation chez des victimes de la répression qui doivent se «justifier», «s'expliquer», «montrer patte blanche» là où il faudrait dénoncer l'illégitimité du droit ou des tribunaux, qu'ils soient judiciaires ou administratifs. Se passer de cet aspect, c'est renoncer à la capacité à définir et à s'approprier des moyens d'actions légitimes qui ne peuvent se réduire au cadre légal de plus en plus restreint.

La lutte contre la multiplication des cas de répression doit nécessairement s'articuler avec une campagne pour la défense des libertés publiques.

*Sud éducation 31 réaffirme son engagement et son soutien à la lutte contre la répression. Notre objectif principal est de créer un rapport de force tangible, une solidarité dans les luttes, afin de reléguer l'action judiciaire au second plan. La répression que subissent nos camarades est une stratégie d'intimidation et de caporalisation de l'administration et donc de l'État qu'elle représente. Mobilisons-nous, répondons présent-e-s aux rassemblements et manifestations contre la répression à venir afin d'inverser le rapport de force. Ils nous comptent, soyons nombreux-ses !*



**A AFFICHER EN SALLE DES PROFS !**

éducation  
**SUD**

**Fédération SUD Éducation**  
17, Bld de la Libération, 93200 St Denis  
Tél. : 01 42 43 90 09 ■ Fax : 09 85 94 77 60  
fede@sudeducation.org ■ www.sudeducation.org

Union  
syndicale  
**Solidaires**

Le 16 avril 2015

# Réforme « Collège 2016 » En débattre, la combattre Revendiquer un autre projet

**SUD éducation combat le projet de « Collège 2016 ». Cette réforme était pour l'essentiel déjà cadrée par la loi d'orientation de « refondation », à laquelle nous nous sommes opposé-e-s car elle porte des logiques d'inégalités, de mise en concurrence, de soumission à l'entreprise, de dégradation des conditions de travail.**

6

- ↪ Dans un contexte d'austérité, ce projet ministériel ne prévoit aucune disposition pour améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage pour les élèves.
- ↪ Il remettrait en cause le collège unique, accentuerait encore les inégalités, augmenterait l'autonomie des [chefs d']établissements, induisant une concurrence toujours plus grande entre collègues, équipes, disciplines et établissements tout en multipliant des hiérarchies intermédiaires, dans la continuité des réformes statutaires sur les « missions et services ».
- ↪ Le projet ministériel modifie l'organisation des enseignements et des disciplines, sans que jamais les personnels n'aient pu en débattre.

**Sans attendre, nous devons, partout dans les établissements, débattre des enjeux de cette réforme, définir nos revendications, construire la mobilisation pour stopper ce projet et imposer des alternatives.**

## Appel intersyndical à la grève le 19 mai

Les organisations syndicales SNES-FSU, SNEP-FSU SNALC-FGAF, SNFOLC, SNETAA-FO, CGT Educ'action et SUD Éducation font le constat du maintien d'une réforme du collège contestée par la majorité des enseignants et rejetée au CSE par des organisations syndicales représentant plus de 80 % des enseignants du second degré. Elles continuent à demander le retrait de cette réforme fondée sur l'autonomie des établissements et la multiplication des hiérarchies intermédiaires sous l'autorité du chef d'établissement et la reprise de discussions sur de nouvelles bases pour la réussite de tous les élèves. Sans répondre aux véritables besoins du collège, cette réforme ne ferait en outre, si elle était mise en oeuvre en 2016, qu'engendrer davantage d'inégalités entre les élèves, aggraver les conditions de travail des personnels, mettre en concurrence personnels, disciplines et établissements. Dans un contexte déjà largement dégradé pour tous les personnels, elles appellent à poursuivre les mobilisations en cours, débattre en AG des conditions de l'amélioration du collège, multiplier les formes d'action et se mettre massivement en grève le 19 mai.

#### ◀ Une réforme sans les personnels ▶

Le projet ministériel comporte des modifications importantes du temps scolaire, de l'organisation disciplinaire des enseignements, de la pédagogie, il met en jeu des matières et des enseignements. Il prévoit par exemple que les horaires des matières seraient modulables et globalisables sur un cycle. Il est pourtant imposé à marche forcée par le ministère dans un calendrier accéléré sans que jamais les personnels n'aient pu débattre, proposer, être consultés. En à peine un mois entre l'annonce des principes de la réforme et sa mise au vote au Conseil Supérieur de l'Éducation, tout sera bouclé pour une réforme qui se veut majeure. L'appropriation du service public par ses personnels suppose pour commencer qu'ils soient impliqués dans ses réformes !

#### ◀ Une réforme contre les personnels ▶

La réforme s'inscrit dans la continuité des réformes statutaires, sur les missions, services, IMP (indemnités pour missions particulières) et les logiques inégalitaires et discrétionnaires qu'elles comportent, avec la mise en place de hiérarchies intermédiaires à la botte des chefs d'établissements dont l'autonomie est encore accrue.

#### ◀ Le collège unique, proclamé mais bafoué ▶

Le ministère affirme qu'il n'est pas question de mettre en cause le collège unique et qu'il refuse toute orientation ou pré-orientation précoce. Cependant, l'introduction de différenciations permet toujours que des hiérarchisations entre options et parcours se réintroduisent, favorisant ainsi la reproduction des inégalités sociales et culturelles. Un tronc commun, cela veut dire des branches distinctes. La large autonomie laissée aux établissements pour tout ce qui n'est pas tronc commun accentuera les inégalités. Il est où, le collège unique ? On est bien loin du projet que porte SUD éducation : celui d'une scolarité obligatoire commune jusqu'à 18 ans avec une formation polyvalente et polyculturelle pour tou-te-s.

#### ◀ Faut-il étendre ce qui ne marche pas ? ▶

L'extériorisation hors de la classe du traitement de la difficulté scolaire a été mise en œuvre au primaire et au lycée avec l'aide personnalisée. Dans les deux cas, c'est un échec. Son extension au collège témoigne du renoncement à la création des conditions pour que les difficultés des élèves soient traitées au sein de classe, ce qui passe d'abord par des réductions des effectifs-élèves et des groupes réduits, et donc une programmation budgétaire à la hauteur des besoins. On en est loin.

#### ◀ Une réforme dans la « refondation » ▶

La rénovation du collège s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation. La réforme s'inscrit donc dans le cadre d'une programmation budgétaire insuffisante et d'orientations fondamentales que nous combattons : le socle commun et la logique des compétences, ainsi que l'« autonomie » des établissements. Les préalables indispensables pour une nécessaire réforme du collège ne sont donc pas là : les postes, le temps et les conditions de travail des personnels, un projet d'école publique égalitaire et émancipatrice.

#### ◀ Une réforme dans l'austérité ▶

Pour l'inclusion scolaire, pour les langues, pour les enseignements interdisciplinaires et pratiques, etc., des moyens humains et matériels sont nécessaires. Par exemple, la mise en place des IDD n'a donné lieu à aucune évaluation sérieuse, elle a abouti à des baisses d'horaires/matières et elle a finalement été abandonnée. Alors, avec quels moyens, et quels dispositifs ? Des pratiques interdisciplinaires exigent du temps de concertation et des locaux adaptés. Mais tout est mis en place pour économiser des postes, et tout ce qui va vers la globalisation et la mutualisation sous l'autorité des chefs d'établissement permettra d'abord d'« optimiser » l'usage des « ressources humaines », selon les logiques managériales en voie de généralisation.

- **Nous ne défendons pas le *statu quo* et constatons depuis longtemps que le collège prétendument unique est celui du tri social. Mais le projet du ministère ne répond en rien à l'objectif de lutter contre les inégalités, qu'il va au contraire accentuer.**
- **SUD éducation appelle les personnels à la grève le 19 mai, à se réunir en AG pour débattre des enjeux de la réforme, élaborer des revendications et construire la mobilisation contre ce projet et pour une autre réforme.**
- **Pour SUD éducation, il faut revendiquer en priorité la diminution des effectifs/élèves, la diminution du temps de travail et du temps de service devant élèves des enseignant-e-s, et tout projet de réforme scolaire doit s'inscrire dans la perspective d'une école polytechnique pour toutes et tous, égalitaire et émancipatrice.**

## Les non-remplacements à l'école, un problème d'austérité qui engendre la précarité, mais pas que...

Rares sont les semaines où nous n'avons pas d'élèves répartis dans nos classes pour cause de non remplacement d'un-e collègue. La coupe est pleine, les salles des maîtresses et maîtres ne cessent de gronder, de se plaindre. Nous avons parfois 10 élèves répartis et nous ne savons pas où les mettre d'un point de vue matériel et spatial!

Comme d'habitude, l'administration est clairement déconnectée du terrain. Sa politique de gestion de la crise n'est pas et ne pourra jamais être la nôtre. La réponse de l'administration au grave problème du remplacement est purement comptable : embaucher des contractuel-le-s ... et de fait institutionnaliser le "précarité" dans le 1<sup>er</sup> degré !



Jusqu'à présent, dans l'académie de Toulouse, le premier degré avait été épargné par la précarité, du moins les enseignant-e-s, mais c'est bien fini !

Alors que les néo-instits recruté-e-s selon la dernière mouture du concours sont déjà bien moins formé-es au terrain que nous ne l'étions du temps de l'IUFM et encore bien moins que du temps de l'école normale, qu'en sera-t-il des enseignant-e-s contractuels et précaires ? Quelle sera leur formation ? Comment seront-ils recrutés ? Sous quel contrat... ? Comment cela sera-t-il géré ? Des contrats à l'année ? au mois ? à la semaine ? et pourquoi pas au jour ? Assisterons-nous, passifs-ves, à une gestion à flux tendu de tous ces nouveaux collègues ? Deux mois là, trois semaines là, quatre jours ici... Bravo pour la stabilité des équipes et la continuité pédagogique dans les classes.

Comment dans un tel contexte assurer une éducation de qualité pour toutes et tous ?

Pour le moment, nous ne le savons pas, mais une chose est sûre, **nous ne voulons pas de ce "précarité" institutionnalisé !!! Nous exigeons des embauches d'enseignant-e-s statutaires !**

Le mercredi 8 avril dernier, à 14h, un rassemblement à l'appel de la FSU, CGT, SE-UNSA, FO et SUD a eu lieu pour dénoncer cette crise des remplacements. Nous y étions à peine une trentaine. Heureusement que se tenait ce jour-là le Comité Technique Départemental sur les ouvertures et fermetures des classes en Haute Garonne, nous assurant ainsi la présence des élus syndicaux. Heureusement aussi que des parents de Venerque étaient présent-es pour empêcher une fermeture de classe !

A croire tout de même que, si l'absence de remplaçant-e-s touche tout le monde, elle ne dérange personne ... mais passons.

Nous avons été reçu-e-s en audience par l'administration (la DOS, l'IA adjointe et la responsable des remplacements). Le discours de l'administration, comme nous pouvions nous y attendre, a été un discours exclusivement quantitatif. On nous a (ré)expliqué que l'IA gérait le département avec une enveloppe qui vient du ministère : « Vous comprenez, nous ne pouvons pas avoir plus »...

Afin de pallier le manque de postes, car il s'agit bien de cela, les propositions des syndicats SNUIPP et FO étaient, d'une part, d'ouvrir une liste complémentaire et d'autre part, d'augmenter le nombre d'inéats du département (celles et ceux qui rentrent par jeu « d'échanges » entre départements lors du mouvement) d'autant que beaucoup de collègues attendent leur mutation (certaines depuis 5 ans). Elles (oui, ce sont toutes des femmes) ont monté un collectif « **mutez-nous** » et l'une d'entre elles est venue avec nous dans la délégation.

Pour nous, SUD Éducation 31, les mesures prônées par le SUIPP et FO relèvent d'une vision à court terme, ne pouvant, au mieux, que limiter la casse pour l'année à venir. Mais c'est un premier pas qui semble facile à faire par notre administration.

Cependant, ne perdons pas de vue que, premièrement, ces nouveaux collègues recruté-e-s



sur listes complémentaires ne seront pas du tout formé-e-s et, par conséquent placé-e-s dans des situations très difficiles face aux élèves. Deuxièmement, l'augmentation du nombre d'inéats risque fort d'entraîner une fragilisation accrue des situations dans les autres départements de l'académie. Notons également que ces fameuses listes complémentaires ne peuvent fournir un vivier de remplaçant-e-s potentiel-le-s puisque le nombre d'inscrit-e-s au concours de prof des écoles diminue chaque année ... la faute à la masterisation, à n'en pas douter !

Revoir le niveau universitaire de recrutement des futur-e-s instits, ainsi que leur formation, semble impératif et urgent si nous voulons endiguer ce problème de "vocation", et par conséquence de remplacements.

### PRÉCARITÉ DANS L'EN



Tous ces écueils étaient déjà prévisibles lorsque Sarko (avec l'aval du SE-UNSA et de la CFDT et l'abstention coupable de la FSU en CTM) avait fait passer cette fichue masterisation. Il faut que, dès à présent, ce gouvernement cesse de prolonger et consolider la politique de recrutement et de formation de l'ère Sarko (politique que le PS avait d'ailleurs largement critiquée à l'époque) et qu'il élabore un nouveau projet qui fasse sens et consensus ... Et pour cela, il faudra l'y pousser !

Pour les plus paranoïaque d'entre nous, il est même envisageable que nos institutions voient d'un très bon œil cette pénurie de recrutements. N'est-ce pas là le moyen de modifier, en quelques années et sans légiférer, la constitution du corps enseignant jusqu'à présent ultra majoritairement fonctionnaire dans le 1<sup>er</sup> degré. Observons ce qu'il se passe déjà dans le 2<sup>nd</sup> degré avec son nombre de contractuels chaque année plus important. "Pas assez de profs des écoles recrutés par concours, ce n'est pas de notre fait (tu parles !), embauchons des contractuel-le-s !" "Les enseignants seront de moins en moins des fonctionnaires, le système dérive de plus en plus vers un modèle à l'anglo-saxonne, ce n'est pas de notre volonté" ... là encore, tu parles. Au PS comme à l'UMP, c'est ce qu'ils ont en tête et qu'ils n'osent pas encore assumer ouvertement, mais ça viendra, on peut compter sur eux si nous ne nous y opposons pas. La masterisation est une des causes de la précarité accrue chez les enseignant-e-s. Il est urgent de réagir !

9



### La lutte continue de payer !

Des écoles se sont déjà mobilisées (à Toulouse, Didier Daurat, Elsa Triolet, ...) afin d'obtenir des remplaçant-es ... et elles les ont eu-e-s !!!

Informons les parents des situations, convoquons la presse devant les écoles, partout où il sera nécessaire de le faire.

**Instaurons et amplifions le rapport de force !**

Il y a quelques semaines, nos collègues enseignants dans les collèges REP+ de l'académie ont tous reçu une lettre leur annonçant abruptement que le poste qu'ils occupent était d'office et d'autorité transformé en poste SPEA (poste spécifique académique), c'est-à-dire en poste à profil, sortant du cadre général et du mouvement des personnels qui l'accompagne.

Cette mesure prend effet au 1er septembre 2015 et concernera donc tous les établissements REP+ de l'académie.

Voici un extrait de ce courrier :

« Votre établissement est classé REP +. Dans ce cadre, j'ai décidé que l'ensemble des postes vacants et susceptibles d'être vacants seront pourvus dans le cadre d'un recrutement sur profil permettant d'assurer l'adéquation entre les aptitudes des candidats et les exigences de ces postes. (...) Vous serez transférés, par mes services, sur ces postes, sans mesure de carte scolaire et sans participation obligatoire au mouvement intra académique 2015. »

10

Dans le contexte actuel, la démarche ne manque pas d'interroger et suscite notre inquiétude.

Tout d'abord sur la manière : il faut savoir que la circulaire arrêtant cette décision a été présentée courant janvier lors d'un groupe de travail paritaire académique mais qu'elle n'a pas été soumise au vote. Il y a donc eu un passage en force de la rectrice sur le sujet. Un véritable « fait du Prince » en somme que les très Louis-Quatorzien « j'ai décidé » et « mes services » résumant parfaitement. Il y aurait beaucoup à dire sur la prétention monarchique qui semble gagner nos élites « républicaines » dans le cadre de leurs fonctions, mais là n'est pas le propos.

C'est sur le fond que portent nos inquiétudes syndicales. On se souvient qu'à l'époque de la "labellisation" Ambition Réussite puis de la mise en place des ECLAIR, un certain nombre de postes SPEA avaient été ainsi ouverts. Les problèmes qu'ils posent ne sont donc pas nouveaux : introduction du recrutement via entretien avec le chef d'établissement, avec lettre de mission, individualisation de la carrière – et son corollaire, la fragilisation –, explosion du cadre collectif du métier, multiplication des tâches, moyens de pression accrus pour la hiérarchie... Il s'agissait

alors de favoriser l'expérimentation et les dynamismes pédagogiques dans les zones d'éducation prioritaire, disait-on. Le concept, a priori attractif financièrement pour certains de nos collègues missionnés à d'obscures mais indispensables tâches annexes, eut toutefois un succès bien modéré. Les chefs d'établissements eurent toutes les peines du monde à recruter de nouveaux fonctionnaires sur ces postes spécifiques faute de candidat. Dans bien des cas ce furent donc des TZR qui se retrouvèrent sur ces postes restés vacants. Il y a fort à parier qu'il en sera de même pour la présente décision.

Cette année, l'académie de Toulouse est la seule du reste à procéder de la sorte. Partout ailleurs les postes SPEA demeurent des cas particuliers dans chaque établissement REP +.



Alors qu'en penser ? Beaucoup de flou demeure à ce sujet. Les collègues qui verront leur poste transformé d'autorité n'auront vraisemblablement pas d'entretien ni de lettre de mission à signer. On ne sait rien encore pour ceux qui vont rentrer. Toutefois à chacun de ces postes correspond désormais un profil, une fiche de poste, une lettre de mission avec les fameuses « exigences » mentionnées dans le courrier. Qui vérifiera l'adéquation des « aptitudes » du fonctionnaire avec celles-ci ? L'IPR de discipline ? Le chef d'établissement ? Les deux ? Rien ne le précise véritablement et il faut craindre ce flou réglementaire car il tend presque toujours à favoriser l'administration et la hiérarchie. Il est surtout le meilleur moyen pour s'éloigner davantage du fameux statut – déjà bien attaqué, il est vrai, avec sa nouvelle mouture applicable à la prochaine rentrée. Pour les SPEA, ce sera à chaque situation sa procédure en fonction des rapports de force, de l'efficacité de l'entre-gens ou du poids de la hiérarchie. Sous prétexte de souplesse, on introduit la spécificité qui rend la "règle pour tous" caduque,

met à mal les protections collectives et accroît le pouvoir hiérarchique.

Dans le cas des collègues titulaires dont le poste est transformé automatiquement, on peut dès lors s'interroger : dans quelle mesure pourra-t-on à terme leur demander des comptes par rapport à une « fiche de poste », à des « exigences » ? Là se situe sans doute la plus grave faille : qui garantit en effet qu'on ne cherchera pas à déplacer ou sanctionner un collègue titulaire au motif qu'il ne correspondrait pas aux exigences d'un poste sur lequel il serait pourtant parvenu de façon tout à fait classique ? N'y a-t-il pas ici le moyen de porter une atteinte biaisée à la stabilité du poste d'un titulaire ? Et ce faisant de remettre en cause un des principes du statut de fonctionnaire ?



Quelles motivations aurait la rectrice pour prendre cette décision ? Elles sont sans doute multiples et il est à craindre que le récent conflit au collège Bellefontaine et la volonté très claire de réprimer les collègues y soit pour quelque chose. En effet, imaginons des enseignant-e-s ou CPE qui auraient fortement déplu à leur hiérarchie lors du mouvement social de décembre dernier ou bien qui ne voteraient comme il faut en CA, ... ils ou elles pourraient voir "leur" poste remis fallacieusement en cause pour inadéquation entre leurs "aptitudes" et les "exigences" de leur poste. Autrement dit, les futurs SPEA devront filer droit !

Il faut également prendre la part du contexte académique : le nombre relativement faible d'établissements REP+ permet de faire passer la décision de *SPEA*isation des postes sans que le mouvement général ne soit trop impacté ou qu'un grand nombre de collègues ne soient concernés. La partie était donc facile à jouer pour la rectrice à l'inverse de ce qu'aurait été une telle mesure dans

l'académie de Créteil par exemple.

Enfin, ne sous-estimons pas, du côté d'une rectrice fraîchement nommée, la volonté de se racheter auprès de sa propre hiérarchie après s'être retrouvée en grande difficulté sur la réforme de l'éducation prioritaire depuis cet automne (conflits à Empalot, à Bellefontaine, au Garros dans le Gers). Il est forcément dans son intérêt de faire valoir auprès du ministère les fermes et « innovantes » dispositions qu'elle est capable de prendre avec autorité dans « son » académie.

A l'heure actuelle, nous ne pouvons que spéculer sur les éventuelles conséquences d'une telle décision mais il y a tout lieu de s'inquiéter. Gageons qu'elles arriveront bien assez vite et peut être assez brutalement pour nombre de nos collègues. Rappelons-nous cependant que depuis plus de 10 ans maintenant toutes les réformes et expérimentations ont toutes été dans un seul sens : celui de la casse et du démantèlement progressif et méthodique du service public d'éducation. Il n'y a aucune raison pour que les choses soient différentes cette fois-ci encore. Mise à mal des statuts, renforcement du pouvoir hiérarchique, ... les recettes du PS ne sont pas bien différentes de celles de l'UMP pour réformer l'EN, à ceci près qu'elles sont aujourd'hui accompagnées (portées ?) avec enthousiasme par les syndicats co-gestionnaires.

11

L'enjeu recouvre des questions plus globales encore : jusqu'à quel point une situation d'enseignement particulière justifierait des dispositions spéciales, voire un statut exceptionnel, particulier pour les personnels qui y travaillent ? De la même manière en quoi l'accès au service public d'éducation dans les quartiers populaires devrait relever du « hors-cadre », du « particulier et spécifique », de « l'exception » à la normalité sociale ? C'est là toute la question politique de l'éducation prioritaire de nouveau posée. Toujours est-il qu'on voit ici toute la perversion du système expérimental établi depuis des années dans l'éducation prioritaire, devenu un véritable laboratoire *in vivo* de toutes les contre-réformes libérales vouées à être généralisées.

A l'heure où le gouvernement nous pond un projet de réforme de collège porteur de profondes remises en cause du cadre national du collège unique, où la précarité dans l'éducation nationale n'a jamais été aussi importante, la décision de la rectrice prend l'allure d'une véritable remise en cause du statut de fonctionnaire, sous couvert d'une innovation dont on peut déjà prédire l'échec. Cela doit nous inquiéter.

SUD Education 31

c/o SUD PTT 31

52 rue Jacques Babinet

BP 22 351

31053 Toulouse CEDEX 1

Tel/Fax : 05 62 14 66 74 / 08 73 86 67 15

Mèl : sudeduc31@sudeducation.org

**Bulletin d'adhésion/ré-adhésion**  
**Année 2014 / 2015**

 NOM : .....  
 Prénom : .....  
 Adresse personnelle : .....  
 Ville : .....  
 Code postal : .....  
 Tél : .....  
 Fax : .....  
 E-mail : .....

 Ancien-ne adhérent-e  
 Nouvel-le adhérent-e  
 Adresse professionnelle : .....  
 Ville : .....  
 Code postal : .....  
 Tél : .....  
 Fax : .....  
 E-mail : .....

 Catégorie / statut : .....  
 (insit, PE, MA, certifié-e, agrégé-e, ATOSS, ITARFF, contractuel(le...))

 Échelon : .....  
 le cas échéant, matière enseignée : .....  
 Fonction exacte (adj, ZIL, Brigade, AIS, TZR...) : .....

**Paiement des cotisations :**

- 1) Paiement en une fois *ou*
- 2) Paiement fractionné en 4 fois :  
 En envoyant **LOUIS** les chèques ensemble, en mentionnant :  
 septembre 2014; janvier 2015; mars 2015 et juin 2015.  
 Le chèque de septembre correspond à la déclaration de  
 revenus 2014 et les autres à celle de 2015

Dans tous les cas, rédiger les chèques à l'ordre de :  
 SUD Education Haute-Garonne  
 Ne pas indiquer les centimes, inscrire des montants entiers  
 Merci de nous prévenir en cas de changement d'adresse.

| Salaires net mensuel | Cotisation annuelle |
|----------------------|---------------------|
| - de 600 €           | 6 €                 |
| + de 600 €           | 15 €                |
| + de 750 €           | 27 €                |
| + de 900 €           | 45 €                |
| + de 1 000 €         | 54 €                |
| + de 1 100 €         | 64 €                |
| + de 1 200 €         | 75 €                |
| + de 1 300 €         | 87 €                |
| + de 1 400 €         | 99 €                |
| + de 1 500 €         | 112 €               |
| + de 1 600 €         | 127 €               |
| + de 1 700 €         | 142 €               |
| + de 1 800 €         | 158 €               |
| + de 1 900 €         | 174 €               |
| + de 2 000 €         | 191 €               |
| + de 2 100 €         | 209 €               |
| + de 2 200 €         | 227 €               |
| + de 2 300 €         | 246 €               |
| + de 2 400 €         | 266 €               |
| + de 2 500 €         | 287 €               |
| + de 2 600 €         | 309 €               |

Au delà, contactez-nous pour connaître le montant de votre cotisation.

**L'adhésion à SUD Éducation 31**  
 est valable

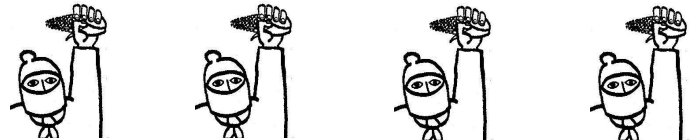
 du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015

**Sommaire**

- p 1 : Le projet de Peillon d' "enseignement moral et civique" et sa refondation de l'école datant de 2013 arrivent à la rentrée 2015, dans un contexte douteux...
- p 3 : Contre la répression politique et syndicale, nos luttes collectives et légitimes !
- p 6 : Réforme « Collège 2016 »  
 En débattre, la combattre  
 Revendiquer un autre projet
- p 8 : Les non-remplacements à l'école, un problème d'austérité qui engendre la précarité, mais pas que...
- p 10 : En collège REP + : transformation des postes en postes spécifiques...  
 Où est l'arnaque ?



Nous avons appris avec une grande tristesse le décès de Jean Pierre Petit-Gras qui fut l'un des membres fondateurs de SUD Éducation 31. Il fut longtemps le directeur de parution de notre journal syndical. Depuis des années, Jean Pierre défendait corps et âme l'idéologie Zapatiste. Nos pensées militantes accompagnent son épouse et tous ses proches.


**SUD Education dans l'académie :**

**SUD Aveyron:** Côte d'Olemps La Mouline - 12510 Olemps  
 tel: 05 65 75 99 96 - mël: [sud12@wanadoo.fr](mailto:sud12@wanadoo.fr)

**SUD Ariège:** 14 rue des Salenques - 09000 Foix  
 Tel/fax: 05 61 65 56 00 – mël: [sudeduc09@wanadoo.fr](mailto:sudeduc09@wanadoo.fr)

**SUD Tarn :** 42 Bd Carnot – 81000 ALBI – tel:05 63 38 85  
 91- fax:0563388594 - mël [sud.education.tarn@free.fr](mailto:sud.education.tarn@free.fr)

**SUD Gers :** [gersudeduc@free.fr](mailto:gersudeduc@free.fr)

**SUD Lot:** [sud-educ46@wanadoo.fr](mailto:sud-educ46@wanadoo.fr)